



## Fiche d'Information : Stagiaire(s)

En France, la réglementation en matière de contrat de stage et de rémunération des stagiaires est encadrée par plusieurs textes de loi, notamment le Code de l'éducation et le Code du travail.

Voici les principales règles à connaître :

### 1. Le Contrat de Stage (Convention de Stage)

Un stage en entreprise doit être **formalisé par une convention de stage** signée entre :

- **L'étudiant** (stagiaire)
- **L'établissement d'enseignement**
- **L'entreprise d'accueil**

La convention doit préciser :

- Les objectifs du stage et ses missions
- La durée et les dates du stage
- Le temps de présence du stagiaire
- Le montant de la gratification (si applicable)
- Les avantages éventuels (tickets restaurant, remboursement de transport, etc.)
- Les modalités d'encadrement du stagiaire

**⚠ Un stage ne peut pas remplacer un emploi !**

Un stagiaire ne doit pas effectuer des tâches régulières qui relèvent d'un poste salarié.

### 2. Durée maximale du Stage

Un stage ne peut pas excéder 6 mois dans la même entreprise par année universitaire.  
Un stage de plus de 2 mois doit obligatoirement être rémunéré.

### 3. Rémunération du Stagiaire (Gratification)

Si le stage dure plus de 2 mois (soit plus de 308 heures), l'entreprise doit verser une gratification minimale. En 2025, cette gratification est de 4,35 € par heure (soit environ 673,50€ par mois pour un temps plein).

Si la durée du stage est inférieure ou égale à 2 mois, la gratification est facultative.



## 4. Autres Droits du Stagiaire

- Accès aux avantages de l'entreprise (restaurant d'entreprise, remboursement des transports, etc.).
- Temps de travail : Le stagiaire ne doit pas dépasser la durée légale de travail applicable dans l'entreprise.
- Congés : Pas d'obligation légale, mais certaines entreprises accordent des jours de repos en cas de stage long.
- Protection sociale : Le stagiaire reste couvert par la sécurité sociale étudiante ou universelle.

## 5. Obligations de l'Entreprise

1. Désigner un tuteur pour accompagner le stagiaire.
2. Établir une attestation de fin de stage.
3. Respecter le quota de stagiaires en entreprise (pas plus de 15 % de l'effectif).

**Ces règles sont essentielles pour garantir une bonne expérience aux stagiaires tout en respectant leurs droits !**

